

FICHE DE POSTE

NS 07118

Crée le 14/11/2018

1. DENOMINATION DU POSTE

Moniteur éducateur (arrêté du 20 juin 2007)

2. DEFINITION DU POSTE

Le moniteur-éducateur exerce sa fonction auprès d'enfants, d'adolescents ou d'adultes en difficulté, porteur d'un handicap ou en situation de dépendance.

À travers un accompagnement particulier, le moniteur-éducateur aide quotidiennement à instaurer, restaurer ou préserver l'adaptation sociale et l'autonomie de ces personnes.

Il participe ainsi à l'action éducative, à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne en liaison avec les autres professionnels de l'éducation spécialisée.

3. ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT

IME Al Casal (LE SOLER) en externat ou internat

4. MISSIONS DU POSTE

Le moniteur éducateur participe à l'action éducative, à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne des personnes accompagnées à l'IME, pour le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion, en fonction de leur histoire et de leurs possibilités psychologiques, physiologiques, affectives, cognitives, sociales et culturelles.

Il élabore son intervention en lien avec l'équipe pluri professionnelle et son responsable hiérarchique, dans le cadre du projet d'établissement, du projet de service, dans le respect du projet personnalisé de chaque personne accompagnée, répondant à une commande sociale éducative exprimée par différents donneurs d'ordre et financeurs.

Il intervient dans une démarche éthique qui contribue à créer les conditions pour que les enfants, adultes, familles et groupes avec lesquels ils travaillent aient les moyens d'être acteurs de leur développement et de renforcer les liens sociaux et les solidarités dans leurs lieux de vie.

5. ACTIVITES LIEES AU POSTE

Développement d'outils éducatifs adaptés aux besoins des personnes accompagnées.

Assurer une relation éducative au sein d'espaces collectifs et favoriser l'accès aux ressources de l'environnement (sportive, culturelle et citoyenne ...).

Mettre en œuvre et développer des médiations éducatives, des activités de soutien scolaire, d'insertion sociale et de loisirs.

Veiller à la qualité de l'animation des espaces dans lesquelles les personnes évoluent. Les actes de la vie quotidienne sont un support essentiel à son intervention.

Contribuer dans le cadre d'équipes pluri-professionnelles à la mise en œuvre de projets personnalisés des personnes accompagnées. Grâce à sa connaissance des situations individuelles, il contribue à l'élaboration de ses projets personnalisés et participe au dispositif institutionnel.

Dans le cadre de sa fonction de référent éducatif au sein d'une équipe pluri professionnelle, il est l'interlocuteur privilégié entre l'établissement et la famille pour assurer un lien, informer et communiquer, ainsi que pour recueillir les attentes de la famille.

A ce titre, il veille à organiser des rencontres régulières avec la famille et les partenaires, pour assurer une continuité des accompagnements. Dans ce cadre, il réfère de ses actions au chef de service.

Assurer une relation éducative avec les personnes en organisant et en animant leur quotidien, en les accompagnants dans l'exécution des tâches quotidiennes. Il contribue ainsi à instaurer, restaurer ou préserver leur autonomie.

Par son accompagnement au quotidien, le moniteur éducateur aide à améliorer l'adaptation sociale de ces personnes. Pour se faire, il met en œuvre des interventions éducatives adaptées aux besoins de chaque personne accompagnée, il veille à leur sécurité et au respect de leur intimité.

Dans le cadre de l'ouverture de l'établissement sur son environnement et pour promouvoir la citoyenneté des personnes accompagnées, il s'inscrit dans un partenariat d'actions et un travail en réseau.

Sur le plan de l'organisation, il participe aux réunions du service en se positionnant en qualité d'acteur de la dynamique d'équipe.

Dans le cadre de ses missions, il participe de l'amélioration continue des pratiques professionnelles.

6. ENJEUX

- Développer et promouvoir une culture de la bienveillance
 - Garantir la sécurité des bénéficiaires
 - Connaître le cadre réglementaire et respecter les recommandations de l'ANESM
 - S'inscrire dans une démarche qualité
-

7. RELATION HIERARCHIQUE

Sous l'autorité de la directrice de l'établissement, par délégation du Directeur Général de l'association.

Pour les aspects organisationnels et pratiques, sous l'autorité du chef de service.

8. DELEGATION DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE

Rendre compte de toute action à la directrice ou chef de service (planning, autorisation d'absence, changement d'horaires), de la mise en place des projets et toutes informations importantes concernant l'enfant et sa famille.

Alerter les personnes compétentes en cas de dysfonctionnements ou d'évènements graves ou indésirables.

9. RELATIONS FONCTIONNELLES INTERNES

Avec l'ensemble des personnes de l'établissement et des services.

10. DIPLOMES REQUIS

Diplôme d'état de moniteur éducateur.

11. COMPETENCES REQUISES

- Capacités d'écoute, d'organisation et de rigueur
 - Capacités de rédaction des différents écrits professionnels
 - Capacité d'adapter sa posture professionnelle aux différentes situations
 - Connaissances des particularités liées aux handicaps
 - Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire
-

12. SUGGESTION OU CONTRAINTES DU POSTE

Travail auprès d'enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent un handicap avec ou sans troubles associés.

Pour certains jeunes, difficultés d'accès à la communication verbale.

Enfants, adolescents, jeunes adultes avec troubles envahissants du développement.

13. MOYENS DU POSTE

L'établissement met à disposition du professionnel des moyens matériels (locaux, matériel, véhicules), des moyens financiers pour mener à bien les activités, des moyens humains favorisent un croisement des pratiques et un emploi du temps pour chaque professionnel.

14. ADAPTATIONS

Pour favoriser la montée en compétences des professionnels et dans une démarche d'amélioration continue des pratiques professionnels, des formations en interne ou à l'extérieur de l'établissement à l'initiative de l'employeur sont proposées.

15. ACTUALISATION DE LA FICHE DE POSTE :

Le service ou l'établissement modifiera la fiche de poste selon les besoins ou nécessités de service entraînant une modification de l'organisation du travail.
